

Séance extraordinaire du 25 janvier 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mercredi, 25 janvier 2023 à compter de 11 h 45 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Avis de motion pour règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde de taxes impayées et sur tout solde impayé de toute autre facture émise par la Ville
2. Période de questions
3. Fin de la séance

Résolution 2023-01-024

Avis de motion pour le règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 305-1 modifiant le règlement n° 305 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2023 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé ».

Séance extraordinaire du 25 janvier 2023

Période de questions

Fin de la séance

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière